

La naissance de la Société Populaire Montagnarde à Saint-Omer

Michel Lancelin
Saint-Omer (F)

En 1793, Saint-Omer compte environ 22.000 habitants, chiffre important pour l'époque. (1) La Révolution y est intensément vécue et les Audomarois, malgré des manifestations provoquées essentiellement par la pénurie de grains, se sont, dans leur majorité, ralliés à la Révolution. Le petit peuple se montre ouvert aux idées nouvelles et, en tout cas, très attentif aux événements parisiens.

Deux députés représentent la ville à la Convention: Personne, proche des Girondins, qui s'est refusé à voter le mort du Roi et a opté pour l'appel au peuple; Lazare Carnot, le futur membre du Comité de Salut Public «organisateur de la Victoire», qui lui, a voté la mort du Roi car déclare-t-il «... dans mon opinion, la justice veut que Louis meure et la politique le veut également...». Le frère de Lazare, Claude Marie Carnot, lui aussi officier, réside à Saint-Omer. C'est une personnalité locale et il exerce, en la ville, une grande influence.

La municipalité est dirigée par le citoyen Delattre, un maire très populaire. Elle est modérée, mais patriote. Chef-lieu de District, Saint-Omer abrite le Directoire de District. Les menaces qui pèsent sur la frontière Nord font que le Directoire de District surveille de très près tout ce qui se passe en la cité. Il intervient dans de nombreux domaines: mise en état des défenses de la ville, levée des hommes, ravitaillement en grains, surveillance de la Garde Nationale et de la Garnison, maintien de l'ordre. La majorité de ses membres est d'origine rurale et, sur le plan politique, l'attitude du Directoire apparaît souvent plus

conservatrice que celle du Conseil Général de la Commune.

La population audomaroise se montre parfois frondeuse. Plusieurs manifestations ont eu lieu depuis 1789 et l'une d'elles, celles du 29 décembre 1791, s'est tragiquement terminée car il y a eu mort d'hommes. Il n'y a cependant pas d'hostilité envers la République. Ceci est dû, en partie, aux menaces que les armées ennemies font peser sur la ville: jusqu'à la victoire de Fleurus (26 juin 1794), Saint-Omer demeure à la merci d'une offensive victorieuse des coalisés. Le danger renforce la solidarité des Audomarois envers le pouvoir central. Ils sont, dans leur grande majorité, décidés à se sacrifier et à se battre pour que vive la République. Pourtant, quand les Montagnards s'emparent du pouvoir à Paris, tout ce qui compte en ville: Conseil Général de la Commune, Directoire de District, Comité de surveillance, Société Populaire, Garde Nationale, est dirigé par des modérés.

Cette situation ne pouvait durer. La naissance d'une nouvelle Société Populaire, la Société Populaire Montagnarde, allait faire qu'à Saint-Omer, comme à Paris, le pouvoir allait changer de mains.

1. La naissance, l'effacement et la disparition de la société populaire des Amis de la liberté et de l'égalité

Par décret en date du 19 novembre 1790, l'Assemblée Nationale donnait le droit aux citoyens «... de s'assembler paisiblement, et de former entr'eux des sociétés libres ...». Cette possibilité de créer légalement un «club» fut exploitée très vite à Saint-Omer: le premier acte officiel de la «Société des Amis de la Constitution» est daté du 6 décembre 1790. Si elle était constituée essentiellement de modérés, dont les sympathies allèrent dans un premier temps aux «monarchiens» (2) puis, les événements aidant, aux «Feuillants» (3), la Société des Amis de la Constitution, n'en constitua pas moins, au début de la Révolution, tout comme la Municipalité et la Garde Nationale, un des piliers indispensables à la mise en place, et à l'acceptation du Nouveau Régime, par les Audomarois.

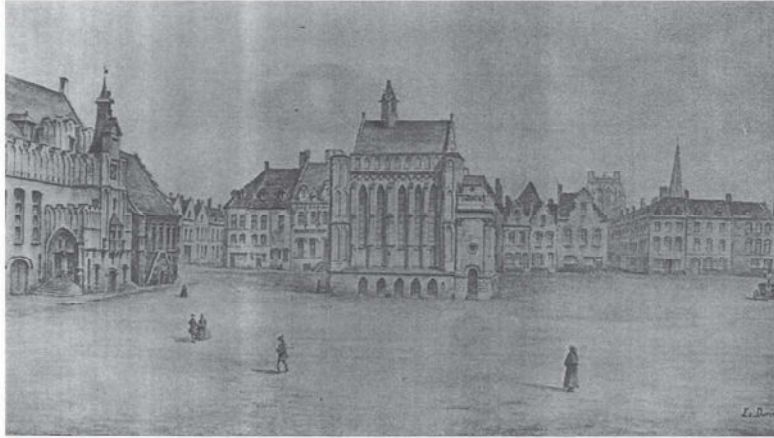
En 1792, «les amis de la Constitution» s'effacent devant «les Amis de la Liberté et de l'Egalité». Ces derniers accueillent en leurs rangs nombre d'anciens clubistes. Ils rompent avec les «Feuillants» où

s'étaient groupés la plupart des partisans de la Monarchie Constitutionnelle, mais ils ne vont pas jusqu'à s'affilier aux «Jacobins» avec lesquels «les Amis de la Constitution» avaient rompu. Ils se contentent de correspondre avec eux et leurs sympathies vont davantage aux «Girondins» qu'aux «Montagnards». Cette attitude n'est pas du goût de tous à Saint-Omer. Les plus véhéments à leur en faire reproche sont les membres de la colonie hollandaise, réfugiés en la ville depuis 1787. Ils fondent leur propre société. Ils la baptisent «Société des Sans Culottes hollandais» montrant ainsi leur volonté de se différencier des «Amis». Les «Amis de la Liberté et de l'Égalité» se sentent plus proches du District, où le modérantisme l'emporte (4) que de la Municipalité où, Delattre aidant, l'opportunisme, sur le plan politique, est de règle.

«Les Amis de la Liberté et de l'Égalité», dont la confiance va au député Personne, ne cachent pas leur sympathie envers les Girondins. En janvier 1793, lors du procès du Roi, le District imitant en cela les Girondins, critique Marat, Danton, Robespierre. Les «Amis» approuvent cette prise de position. Cette attitude leur sera reprochée plus tard. En février 1793, lors des déclarations de guerre au Roi d'Angleterre et au Stadhouders de Hollande, les «Sans-Culottes Hollandais» applaudissent et ils adressent une motion de soutien à la Convention. Les «Amis» ne disent mot.

Viennent enfin les journées parisiennes des 31 mai et 2 juin qui écartent les Girondins du Pouvoir. De nombreuses sociétés populaires du Département – celle d'ARRAS notamment – applaudissent à l'événement. A Saint-Omer, les «Sans-Culottes Hollandais» envoient une adresse de félicitations à la Convention. Les «Amis» quant à eux, ne parviennent pas à se mettre d'accord sur ce qu'il convenait de faire... Ils obtiennent du Conseil Général de la Commune de convoquer les cinq sections de Saint-Omer. La réunion se tient le 7 juin en l'Église Saint-Denis. Les «Amis» rédigent une «Adresse» et l'envoient le 17 juin à la Convention. Elle déclare notamment: «... vingt-huit de vos collègues sont détenus par un décret: les uns nous les représentent comme des traîtres, les autres comme des victimes.

Nous ne nous prononçons ni sur leur crime, ni sur leur innocence mais nous réclamons au nom de la Justice et de la Patrie un prompt rapport sur leur affaire. S'ils sont coupables, que la vengeance du peuple trop longtemps différée ne soit pas la cause ou le prétexte de nou-



La Grande Place de Saint-Omer (Une aquarelle de Durin 1868-1941)

veaux malheurs; s'ils sont innocents, que la République ne soit pas plus longtemps privée de leurs lumières ...». N'avoir pas rejoint avec empressement le camp des vainqueurs était déjà maladresse insigne. Les «Amis», comme s'ils avaient été persuadés du triomphe des modérés ne s'en tinrent pas là. Dans la même Adresse, ils s'en prenaient au nouveau Comité de Surveillance auquel ils reprochaient de «... violer le secret des lettres...», ainsi qu'à la Société Populaire d'Arras, coupable d'avoir écrit que «... Thomas Payne, Varlet, Daunou, Magniez et Personne avaient perdu leur confiance ...» (5). Les «Amis» quant à eux, s'abritant derrière les cinq sections de la ville, affirmaient: «... nous vous déclarons, nous déclarons à la France entière qu'ils ont encore la nôtre, qu'ils la conserveront aussi longtemps qu'ils n'auront pas trahi les intérêts du Peuple et, toujours équitables, lors même qu'on les accusera, nous attendrons encore pour les condamner que nous ayons les preuves de leur trahison...». Même si dans la conclusion de leur Adresse: «... Dites aux Parisiens qu'ils ont mérité notre reconnaissance dans les journées des 31 mai et 2 juin en déjouant les projets factieux ...» (6), ils semblaient approuver la victoire des Montagnards, ils n'en avaient pas moins critiqué la condamnation des Girondins, l'action du Comité de surveillance audomarois, et pris le contrepied de la puissante Société Populaire d'Arras. C'était là préparer bien des haines, tant sur le plan local, que sur le plan départemental ou national, une fois la victoire montagnarde confirmée!

L'Adresse du 17 juin 1793, est, en quelque sorte, le chant du cygne de la «Société Populaire de Saint-Omer». Les «Amis» présentèrent bien encore, au Directoire de District, le 12 août 1793, une liste de 9 candidats parmi lesquels ils conseillaient de choisir les assesseurs des 2 juges. Ce fut leur dernière intervention publique: elle se plaçait dans un domaine qui leur était particulièrement cher, celui de la «Justice», une justice qu'ils souhaitaient sereine, s'exerçant à l'abri des pressions et rendue par d'«honnêtes gens».

Ils avaient représenté, à Saint-Omer, un moment de la Révolution. Ils avaient cru, comme autrefois les «Amis de la Constitution», que l'on pouvait fixer des bornes au changement. Leur idéal transparait dans deux documents: le certificat de civisme qu'ils distribuèrent aux «vrais Républicains» (7), la lettre qu'ils adressèrent aux Audomarois lorsque se créa la «Société Populaire Montagnarde».

L'iconographie du laissez-passer des «Amis» est tout à l'honneur d'une République rassurante et triomphante à la fois. La devise: «Unité et Indivisibilité de la République» figure dans un médaillon formé d'une couronne de lauriers, symbole de ses victoires, surmonté d'un faisceau de licteur, emblème de l'unité et de l'indivisibilité de la nation, et coiffé d'un bonnet phrygien, attribut traditionnel de la liberté retrouvée. (8) Quatre chérubins dodus veillent sur elle. Le premier, en haut à gauche, le poing droit caché par un petit bonnet phrygien, présente la Constitution. Le second, en haut à droite, tient d'une main l'équerre et le fil à plomb, symboles maçonniques de la rectitude, et présente de l'autre les Droits de l'Homme. Le troisième, en bas à gauche, armé d'une lance, laisse errer triomphant le coq de la liberté. Le dernier enfin, en bas à droite, finit de terrasser, à l'aide de sa massue, l'hydre de l'ignorance. Le texte d'accompagnement est tout aussi bon enfant. Le Président et les Secrétaires de la Société (9) «prient» courtoisement les autres sociétés d'accueillir «avec égards» le «vrai Républicain» et le «sincère ami de la République» qui se présentera devant elles muni du présent certificat. Ces tournures de style évoquent davantage les relations entre gens de bonne compagnie que les mâles accents de citoyens décidés à terrasser les ennemis de la nation! (10)

Dans la lettre qu'ils adressaient à leurs concitoyens, les «Amis» toutefois entendaient être reconnus comme de purs révolutionnaires. Ils se



Lazare Carnot (1753-1823)

défendaient d'être des tièdes car ils n'avaient pas, comme leurs prédécesseurs les «Amis de la Constitution», défendu les prérogatives royales, ni adhéré aux Feuillants, «cette secte hypocrite et orgueilleuse». Modérés, ils ne l'étaient pas non plus car ils avaient «suivi les Jacobins dans leur carrière politique», ils avaient agi en Républicains et, s'ils ne s'étaient pas «expressément affilié aux Jacobins», ils avaient du moins fraternisé et correspondu avec eux. Leur lettre se terminait par un hommage à ces derniers et à leur Société, «foyer général qui répand sur tous des torrents de feu et de lumières». On pourrait croire, avec cet ultime témoignage de respect, que, finalement, rien ne différenciait la Société Populaire de Saint-Omer du Club des Jacobins!

Dans le prologue de leur lettre, les «Amis» dévoilaient ce qui avait été la base de leur idéologie et de leur conduite. Ils rappelaient leur attachement «aux principes» et l'on ne peut s'empêcher de rappeler que Crachet, Spitalier, Saupiquet, les signataires, étaient tous les trois prêtres constitutionnels. Ils soulignaient qu'ils avaient prêché «avec succès» le respect des lois, et que l'on ne peut oublier l'attitude qu'ils avaient adoptée lors des événements des 31 mai et 2 juin. Ils sou-

lignaient par ailleurs qu'ils avaient constamment prôné le «respect des Autorités Constituées» et cela correspondait bien à l'attitude qu'ils avaient adoptée lors du procès et de la condamnation à mort du Roi. Dans leur lettre, les «Amis» se montraient confiants en l'avenir de leur club puisque, déclaraient-ils, c'est «d'un œil tranquille» qu'ils voyaient «... se former à coté d'eux une nouvelle Société ...» En fait, quelques jours plus tard, ils étaient contraints de s'effacer.

2. L'apparition de la Société Populaire Montagnarde

C'est dans les premiers jours du mois d'août que se constitue, à Saint-Omer, la Société Populaire Montagnarde. C'est alors l'époque du siège de Dunkerque (11) et, à Saint-Omer, on s'attend au pire. Dans la ville, règne une sorte de fièvre obsidionale: on voit des ennemis partout, on subodore des complots. A la campagne, les réquisitions de charrois pour l'armée vont bon train; les conducteurs de bélandres (12) ne sont pas épargnés eux non plus.

L'irritation grandit en ville. Les éléments les plus révolutionnaires reprochent aux autorités – qui n'en peuvent mais – une mollesse qu'ils jugent réactionnaire. C'est dans ce contexte que naît la Société Populaire Montagnarde. Cette naissance fut accueillie avec enthousiasme par les Hollandais: Ils se rendirent unanimement «... à la séance des Montagnards pour y jurer de part et d'autre l'union la plus intime et la fraternité la plus complète (13)...». Cela ne les amena pas toutefois à dissoudre leur propre société pour s'intégrer totalement à la nouvelle Société Populaire Montagnarde. Les Montagnards entreprirent de faire avaliser leur décision par le Conseil Général de la Commune et d'obtenir de lui un local où ils pourraient tenir leurs réunions. Ils organisèrent à cet effet une manifestation qui prit la direction de l'Hôtel de Ville. Voici comment le Bibliophile Artésien décrit la scène. (14)

«... Comme on était à délibérer à la municipalité de Saint-Omer sur une affaire assez sérieuse, on entendit frapper assez durement à la porte. Un appariteur y fut, et vint dire qu'un rassemblement de citoyens demandait audience; on donna l'ordre de les laisser entrer. A la tête de ce rassemblement était le nommé Bancel, que l'on ne connaissait pas encore, chirurgien d'Hôpital Militaire arrivé de Dunkerque. Avec lui Toulotte, Massé le jeune ou Pierre Massé, Fiolet, suivis de la

plus vile canaille de Saint-Omer. Ce fut Bancel qui porta la parole, en présentant une pétition pour établir dans Saint-Omer une société de bons et véritables patriotes qui seraient à la hauteur de la Révolution. Le Maire, Delattre, prit la prétendue pétition, qui n'était qu'un chiffon indéchiffrable. Il observa aux pétitionnaires qu'il était étonné de leur conduite, qu'une pareille demande ne pouvait s'accorder que sur une pétition en forme, revêtu de signatures, et qu'on ne venait pas demander une faveur tumultueusement et avec tant d'irrévérence...».

Dire que le premier contact officiel avait été chaleureux serait pour le moins exagéré. Un moment Delattre songea à faire évacuer la salle par la force publique. C'eût été alors la rupture. Il n'en fit rien et les «insolents» comme les appelle par ailleurs le Bibliophile Artesien, finirent par se retirer.

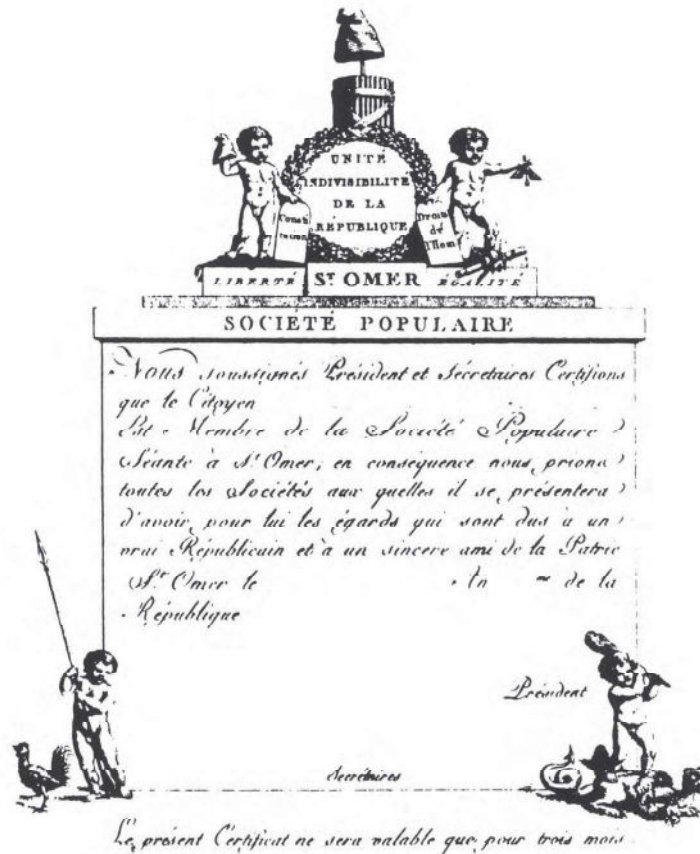
Quelques jours plus tard, Bancel remit au Conseil Général une pétition dûment signée. Delattre cette fois, les formes légales étant respectées, ne, pouvait que s'incliner, et il mit la salle de la conciergerie à la disposition des nouveaux clubistes. Forts de cette reconnaissance, Bancel, Toulotte et Nicolle (15) firent publier l'Adresse suivante (16):

Société Populaire des Montagnards – Adresse – août 1793 aux vrais sans-culottes

«La Société Montagnarde de Saint-Omer déclare à ses concitoyens que son but est d'éclairer l'opinion publique, de surveiller les autorités constituées, de poursuivre les prévaricateurs (17), de désourdir les trames (18) scélérates des fauteurs de l'aristocratie, de faire connaître au peuple ces hommes sans caractère, ces êtres sans énergie qui flagornent tous les partis, et qui, sous le manteau du modérantisme, cèlent les intentions les plus liberticides. Elle déclare en outre ne connaître qu'une espèce de patriotes, ceux dont le civisme est porté à son dernier période (19).

Elle ne veut point que les Républicains baissent une tête servile, elle ne souffrira jamais qu'on porte atteinte à leurs droits.

Elle n'ignore point que la classe indigente est la plus digne de notre estime (20), qu'elle a mérité notre reconnaissance, puisque ce ne fut jamais chez elle que se trouvèrent les traîtres, mais bien dans cette caste nobiliaire que nous regardons comme l'écume du genre



Certificat de la Société Populaire

humain. Elle ne recevra dans son sein que de francs Jacobins, d'intrépides Montagnards.

P.S. Elle invite le peuple à assister à ses séances. La seconde aura lieu dimanche 18 de ce mois (21), à cinq heures précises, à la Conciergerie».

Cette Adresse prend le contrepied — faut-il s'en étonner — de la «lettre» des Amis. Ceux-ci se voulaient respectueux des principes, de la

loi, des autorités constituées. Ils se défendaient d'être des «Modérés», et ils ne se voulaient que «Républicains». Les Montagnards, quant à eux, entendent surveiller les autorités constituées — et en premier lieu les Responsables du District — lutter contre les prévaricateurs, les aristocrates, les modérés. Ils expriment, par ailleurs, la volonté de ne «connaître» que les meilleurs des patriotes, de faire respecter «les droits» des Républicains, d'honorer «la classe indigente». Leur club ne regroupera enfin que «de francs Jacobins» et «d'intrépides montagnards». C'était là un programme bien différent de celui des «Amis»! Le vocabulaire, pour recherché qu'il soit — c'était une façon de répondre au terme de «chiffon indéchiffrable», utilisé par Delattre au reçu de la première pétition — est souvent violent. Il traduit une volonté d'intolérance, il dépeint un monde sans nuances: d'un côté les purs: les patriotes, les républicains, la classe indigente, les jacobins, les montagnards; de l'autre les impurs: les prévaricateurs, les modérés, les nobles.

Les indigents, «dignes d'estime» contrastent avec les nobles, «écume du genre humain». Les modérés — et comment ne pas reconnaître les «Amis» sous ce terme — ont des «intentions liberticides». Ils sont aux antipodes des «francs jacobins» et des «intrépides Montagnards». Cette vision manichéenne et sectaire de la société n'exclut ni la démagogie envers les pauvres qui ont mérité «la reconnaissance», ni le désir de vengeance envers des adversaires pour lesquels on use de termes tels que «surveiller», «poursuivre», «désourdir».

La Société Populaire Montagnarde n'allait pas tarder à mettre en pratique son «programme», et à imposer à tous la «ligne jacobine» en purgeant les administrations de ces «... hommes sans énergie... qui flagornent tous les partis...». La première cible fut le Conseil d'Administration du District, dirigé il est vrai par Crachet, Président de la Société Populaire des Amis de la Liberté et de l'Égalité...

3. La Société Populaire Montagnarde «epure» le directoire de district

Il faut replacer l'attaque du District par la Société Populaire Montagnarde dans le contexte des événements dramatiques de cette fin du mois d'août. Saint-Omer a faim et le manque de grains est tel que le 19 août le Conseil Général de la Commune interdit la fabrication de

genièvre et réquisitionne le grain qu'on peut trouver dans les distilleries. Saint-Omer a peur et s'attend à voir arriver les coalisés aux portes de la ville. Le 25 août, de graves incidents éclatent à Pernes: des excités arrachent des arbres de la liberté, arborent des cocardes blanches, crient «vive le roi»: c'est le début de ce qu'on a appelé — avec quelque exagération — «la Petite Vendée du Nord». Le 29 août, Valenciennes tombe et le bruit court à Saint-Omer que la ville a été lâchement abandonnée aux ennemis. Les coalisés assiègent toujours Dunkerque et Carnot presse Houchard (22) de tenter quelque chose pour débloquer la ville.

C'est dans ce contexte que la Société Populaire Montagnarde décide de s'attaquer aux modérés et aux tièdes qu'elle considère comme des traîtres. L'initiative revient à Nicolle, membre influent de la Société, qui rédige une «adresse» que le District se contente de juger diffamatoire le 13 août. Cette attitude choque la Société et le 20 août, une délégation, avec à sa tête Bancel, le Président de la Société, se présente au District et dépose sur le bureau la dénonciation de Nicolle. Bancel est conspué. Un membre du Directoire lui reproche même d'abandonner ses malades pour manifester alors qu'il est payé 4.600 livres par an pour les soigner! Bancel et la délégation se retirent furieux. Le District décide de reporter au lendemain l'examen des accusations de Nicolle. (23) Celles-ci étaient regroupées en 14 points. Les cinq premiers points concernaient l'attitude générale des membres du Conseil d'Administration:

- ils ont été les agents suspects de la faction conspiratrice (24)
- ils ont commis des actes arbitraires et attentatoires à la Liberté
- ils ont commis et laissé commettre des dilapidations horribles
- ils ont manifesté une coupable insouciance dans l'exécution des lois
- ils ont exercé des vexations intolérables.

Les points 6 à 13 énuméraient des griefs précis tels que d'avoir épargné un ci-devant noble, d'avoir procédé à une estimation des biens en espèces sonnantes et non en assignats, d'avoir protégé le citoyen Lagarde de Flechin, la veuve Contag de Capelle, etc... La conclusion, le point 14, était particulièrement violente: il était reproché aux membres du Conseil d'Administration du District «... d'avoir conçu, depuis leur entrée dans l'administration un plan désorganisateur qui a

amené le dégoût dans le cœur de leurs administrés pour toutes les affaires politiques...».

Il n'était plus question, pour se défendre, de tancer vertement tel ou tel responsable de la Société Populaire Montagnarde. La gravité des dénonciations n'échappa pas aux membres du District. Aussi prirent-ils sur-le-champ les décisions suivantes:

«... Considérant que dans cette inculpation monstrueuse où la méchanceté a amoncelé l'ignorance et la calomnie, il se trouve des griefs administratifs et personnels,

Considérant que les corps administratifs et les tribunaux doivent prendre connaissance d'une accusation qui doit imprimer le cachet de l'opprobre ou sur le front des dénoncés ou sur celui des dénonciateurs,

Considérant que les délits imputés aux administrateurs du District sont de nature à faire tomber leur tête s'ils étaient fondés, et qu'en conséquence il est non seulement de leur honneur de faire rejaillir la honte sur leurs dénonciateurs mais encore, de prouver solennellement au peuple qu'on cherche à l'égarer par le mensonge et qu'il est le jouet de l'intrigue et de la mauvaise foi.

Arrêtent: 1. que le Département du Pas-de-Calais sera invité au nom du Salut Public et de l'amour pour la Patrie d'envoyer sur-le-champ près d'eux des commissaires pris dans son sein pour être les juges de la conduite administrative du District de Saint-Omer, en présence des dénonciateurs et de tous les citoyens assemblés extraordinairement, lesquels commissaires seraient investis du pouvoir, ou de destituer les administrateurs coupables, ou de déclarer les dénonciateurs suspects, les punir comme tels et surtout comme ayant tenté méchamment et avec des intentions criminelles d'avilir les autorités constituées.

2. de prendre des moyens sur-le-champ pour obtenir du juge de paix une cédula (25) en vertu de laquelle ils seront cités à son tribunal pour faute personnelle et réparation d'icelle. Les dits administrateurs arrêtent en outre que l'expédition des présentes sera envoyée aux Représentants du Peuple, au Département du Pas-de-Calais, et qu'elle sera imprimée et affichée». L'épreuve de force, cette fois, est bien engagée. Les administrateurs du District ont acquis la certitude que désormais ils jouent «leur tête». Aussi importe-t-il pour eux d'agir et d'agir avec promptitude: par deux fois, l'expression «sur-le-champ» est employée, ils souhaitaient d'autre part prendre de vitesse leurs accusateurs

en demandant une «cédule» et en réclamant l'arbitrage des Représentants du Peuple et celui du Département du Pas-de-Calais. Cette précipitation ne les empêchait pas de préparer leur défense. Deux jours plus tard, le 23 août, (26), à l'issue d'une délibération consacrée essentiellement à la défense de Saint-Omer et des mesures à prendre «... pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main ... », un membre, revenant sur les délibérations du 21 août, déclare qu'un des plus graves reproches envers le District résulte d'une Adresse du 11 janvier dernier dans laquelle le Directoire de District affirmait que Marat était «un provocateur au meurtre et au pillage», que Danton «aspirait à la dictature», tandis que Robespierre «avait proposé à la France un régulateur». Les administrateurs en conviennent et «... déclarent qu'ils ont été entraînés par des rapports mensongers dans une erreur à l'égard des législateurs Marat, Danton et Robespierre. L'Assemblée arrête en outre que la présente délibération sera imprimée et envoyée à la Convention Nationale, au Département du Pas-de-Calais et à toutes les sociétés populaires», persuadée que lorsqu'«... une erreur involontaire est reconnue, on ne doit point rougir d'en faire l'aveu au peuple ... ». C'était là s'avouer coupable et réclamer l'indulgence. Le 26 août, le Département envoie un commissaire: Maniez (27). Il commence sur-le-champ son enquête. Le 27 août, le District tient séance, Maniez étant présent. Son attitude stupéfie les membres du District. Il déclare avoir rencontré les dénonciateurs, les avoir écoutés attentivement, avoir pesé le pour et le contre de leur argumentation et il conclut son exposé en s'écriant «dans un transport de joie»... «moi, je siffle la pièce qu'on siffle ...» (28).

Le public réagit très favorablement à l'issue de la péroraison de Maniez et les administrateurs du District sont conspués «... de la manière la plus révoltante! Un membre d'un club nouvellement formé (29) a dit ensuite que les administrateurs avaient perdu la confiance du peuple, qu'ils devaient être destitués et mis en état d'arrestation ...» Cette proposition reçut des applaudissements. Les Administrateurs s'estimant «insultés», affirment que «leurs travaux et leur attachement à la République ne leur ont amené que des injures et de l'ingratitude; que de vils histrions (30) méritent seuls d'être sifflés et que le mépris et la honte ne doivent rejallir que sur le provocateur de la séance, déshonorante pour le département et pour le District ...».

Pour ces faits, les administrateurs «... arrêtent et déclarent qu'ils donnent leur démission ...». Maniez n'accepta pas cette démission. Il préféra consulter les Représentants en Mission Chasles et Duquesnoy (31) et le 30 août il est de nouveau à Saint-Omer, accompagné cette fois de Garnier, lui aussi Commissaire du Département. Les deux hommes requièrent le Conseil d'Administration du District d'organiser une séance exceptionnelle et publique et, dès l'ouverture, ils donnent connaissance d'un arrêté pris à Cassel, le 28 août précédent, par Duquesnoy et Chasles. Il y était déclaré que les «Administrateurs s'ils ne sont prévaricateurs, sont au moins ineptes et négligents», que les sentiments liberticides qu'ils avaient manifesté dans leur adresse du 11 janvier ne peuvent être effacés par «... la rétractation tardive ... du 24 de ce mois ...». De ce fait, Duquesnoy et Chasles «... autorisent les représentants du Département à les destituer et à «... les remplacer sur le champ par des personnes patriotes, zélées et intelligentes ...» (32). Le couperet tombait et les anciens administrateurs furent démis. Ils furent remplacés par: Delalleau aîné, Valle, Legrand d'Aire, Dacquin, Thomassin, Parcœur, Fiolet, Louis, Bultel, Vogue, Lemaire, de Bayenghem-les-Eperlecques, Berteloot, de Salperwick, Palfont, de Bomy. Antoine Coffin, le beau-frère de Nicolle, devenait Procureur Syndic et Blanchet, Secrétaire.

Le lendemain de cette mémorable journée, Maniez fut l'invité de la Société Populaire Montagnarde. Il y fut admis comme «membre» et présida la séance. «... Après des couplets» qui ne sont pas le fruit de l'étude», après qu'on «n'eut vu que des frères étroitement serrés dans les bras de leurs frères, car les citoyens présents à la séance, les sociétaires se tenaient par la main ... leurs jouissances étaient bien sensibles ... leurs prunelles étaient baignées dans les larmes du plaisir», après cet attendrissement général, on aborda la politique et l'on applaudit les motions les plus violentes ...» (33).

La victoire sur le District avait été complète. Il fallait maintenant mettre au pas les comités de surveillance et le Conseil Général de la Commune.

4. La Société Populaire Montagnarde «Regenere» les comités de surveillance et «epure» le conseil général de la commune

La loi du 21 mars 1793 ordonnait la création dans chaque commune

(et chaque section pour les grandes villes) d'un comité chargé de surveiller les étrangers et les suspects. Conformément à la loi, Saint-Omer s'était doté le 4 avril de 5 comités de 12 membres chacun (1 par section) coiffé d'un comité central de 12 membres. Ce premier comité se signala tellement par son inactivité qu'il fut dissous, huit jours plus tard, le 12 avril par Asselin (34), Commissaire du Département. Un nouveau comité lui succéda. S'il se montra plus actif, il se garda bien de faire du zèle et, le 5 septembre 1793, le Conseil Général de la Commune mettait en place un nouveau comité de 72 membres. C'est à ce comité de surveillance rénové qu'allait s'attaquer la Société Populaire Montagnarde. Il est vrai que Delattre, le citoyen maire, et Crachet, l'ancien président des «Amis de la liberté et de l'égalité» étaient membres du Comité Central de Surveillance!

La première attaque a lieu le 21 septembre, 15 jours après la victoire de Hondschoote. Plusieurs citoyens se présentent à la barre du District. Ils se plaignent du «modérantisme du comité de surveillance de cette ville. Ils disent qu'il s'y trouve beaucoup de membres dont le civisme n'est rien moins que prononcé ...».

«... Sur quoi l'Assemblée considérant que tous les yeux, les esprits, les affections mêmes de tous les citoyens doivent porter vers la Sainte Montagne qui a sauvé la République, que le modérantisme est aussi dangereux que l'aristocratie, que dans la circonstance il ne s'agit pas de ne pas faire le mal, qu'il faut encore opérer le bien, qu'on ne peut l'opérer qu'en manifestant des sentiments républicains fortement décidés, déclare, après avoir oui le procureur syndic, que la Société Montagnarde sera invitée à discuter le civisme de tous les membres qui composent le comité de surveillance de Saint-Omer et à communiquer au District le résultat de la discussion par des observations sur le non-civisme ou le degré de civisme de chaque membre de ce comité (35) ...». C'est le 25 septembre, lors d'une réunion publique tenue au District, que la Société Populaire rendit son verdict: (36) les membres des comités étaient classés en 3 catégories:

- les bons républicains; - les insouciants ou douteux; - les aristocrates. A l'énoncé de cette classification, les protestations du public fusèrent. On convint finalement d'ajouter une quatrième catégorie et le classement devint le suivant: - les bons républicains; - les bons citoyens qui n'ont pas toute l'énergie propre à opérer tout le bien qu'on doit attendre de la 1ère classe; - les insouciants ou douteux;



La «Descente de croix» attribuée à Rubens

– les aristocrates.

Ce compromis adopté, les Montagnards donnèrent lecture de leur sentence. Crachet, Delattre et 20 autres membres des Comités de surveillance figuraient dans la 2ème classe ... Ce fut un beau tollé, on fail-

lit en venir aux mains, et Bancel, conspué, dut se retirer sans gloire. La séance, finalement, fut ajournée au lendemain. Le lendemain, le 26 septembre 1793, la séance reprit. Les Montagnards se montrèrent conciliants. Ils se contentèrent d'exclure des Comités de Surveillance ... un peu plus de la moitié des anciens titulaires. Si Crachet était exclu, Delattre était maintenu. Le Conseil d'Administration du District approuva ce «projet». La victoire des Montagnards n'était pas totale: Delattre avait été plébiscité et, il continuait, comme avant le 30 août, à présider un Conseil Général dont nul membre n'avait été écarté.

Bancel était bien décidé à se venger de ce demi-échec ... mais les derniers événements avaient prouvé qu'à Saint-Omer la popularité de Delattre demeurait intacte.

La première escarmouche avait eu lieu le 2 septembre, à l'époque du siège de Dunkerque. La veille, des mesures avaient été prises pour permettre à la ville de soutenir un siège de plusieurs mois. Trois sentiments dominaient les audomarois: la peur, la rancœur, la volonté de se battre jusqu'au bout. Une petite délégation de la Société Populaire Montagnarde se présenta devant Delattre. Elle exigea que la ville soit purifiée avant l'arrivée des ennemis et qu'on brûlât solennellement, sur la Grand Place, devant l'arbre de la Liberté, en autodafé, tous les symboles d'un passé détesté. Le maire nomma des commissaires «... pour se transporter dans les différentes maisons où il pourrait se trouver quelques portraits avec signe de féodalité ...» (37). Cette mesure parut dérisoire aux clubistes. Une forte délégation, cette fois, pénétra en l'Hôtel de Ville et elle obtint que des tombereaux fussent réquisitionnés, qu'ils soient emplis des attributs et des portraits des despotes couronnés et mitrés et que le tout soit brûlé sur un immense bûcher le jour même, à 4 heures de l'après-midi, en présence de tous les corps constitués, des Sociétés, de la Garde Nationale, des chefs de corps militaires.

La municipalité ne pouvait que s'incliner ou, mieux, s'efforcer de confisquer à son profit l'initiative de la Société Populaire Montagnarde. C'est ce que s'efforça de faire le citoyen — maire Delattre. Delattre prit la parole aussitôt après Maniez, le Représentant du Département enquêtant à Saint-Omer, et il prononça un discours dans lequel il déclara: «... le despotisme et le fanatisme sont deux fléaux qui ont désolé le globe; l'ambition et l'ignorance ont formé leur

berceau; la liberté et l'égalité doivent creuser leur tombeau. Citoyens, ces restes de la vanité et de la tyrannie que nous consomons ont toujours été l'objet du mépris des hommes libres et vertueux, des Républicains ...».

Le discours de Delattre terminé, la cérémonie expiatoire commença. Autour du bûcher, les Autorités constituées, les Sociétés Populaires, la Garde Nationale, les responsables militaires, formaient une haie d'honneur. Une multitude de titres féodaux, des parchemins aristocratiques, «... restes honteux d'une vanité anéantie, orgueilleux monuments du malheur des peuples ...», des tapisseries fleurdelisées «... et toute espèce de signes de la monarchie déchue ...» furent jetés dans les flammes «vengeresses» tandis que «... douze grands prêtres de l'égalité, affublés du bonnet phrygien, péroraient sur les avantages d'une constitution républicaine ...». L'enthousiasme était à son comble et la cérémonie était souvent entrecoupée de cris de «Vivre libres ou mourir». On présenta alors, pour la jeter au bûcher, une «Descente de Croix» retirée de la Cathédrale et attribuée à Rubens. Un des grands prêtres fit alors remarquer que la République tirerait davantage à conserver ce tableau plutôt qu'à le brûler. Son avis fut écouté et la «Descente de Croix» fut épargnée. Un orateur, par esprit de contradiction sans doute, fit alors remarquer qu'il y avait à la Cathédrale, à hauteur du buffet d'orgues, un roi David «... couronné et portant audacieusement le sceptre oppresseur ...». On s'empressa d'aller le quérir pour l'amener au bûcher. De la foule, une voix timide s'éleva alors, faisant remarquer «... qu'il était inutile de perdre ainsi un chef-d'œuvre de sculpture, et qu'en se bornant à briser le sceptre et la couronne, attributs détestés ...», la statue pouvait être conservée. Les «grands prêtres» se rallièrent à son point de vue. C'est ainsi que le Roi David fut sauvé, même s'il avait été mutilé. (38)

Dans les jours qui suivirent, Bancel et la Société Populaire Montagnarde multiplièrent leurs interventions auprès du Conseil Général de la Commune. La Victoire de Hondschoote (6 septembre 1793) avait rendu les Audomarais moins fébriles; ils prêtaient moins facilement l'oreille aux propos extrémistes et vengeurs. Bancel se tourna alors vers le redoutable et redouté Représentant en mission Joseph Le Bon, auquel il dénonça le modérantisme de la municipalité et du citoyen — maire Delattre.

Joseph Le Bon, conscient de l'ascendant que le Maire exerçait sur ses

administrés, demanda à réfléchir. Il fit connaître sa décision près de 2 mois plus tard, le 30 frimaire an II (20 décembre 1793) en prenant l'arrêté suivant (39): «... Au nom de la République, Joseph Le Bon, Représentant du peuple dans le département du Pas-de-Calais, considérant d'après les observations de plusieurs bons citoyens de la Société Populaire que le Conseil Général de la Commune de Saint-Omer, dans sa composition actuelle, n'est point à la hauteur des principes révolutionnaires, arrête son renouvellement ainsi qu'il suit:

Maire: Delattre

Officiers Municipaux: Revel, Renti, Caron, Herbaut Maximilien, Caffieri Vaillant, Blanchard, Vasseur, Lequien, François, Fournier, Butay.

Procureur de la Commune: Baudry

Substitut: Defrance.

Outre le maire, seuls Revel, Caron, Caffieri Vaillant, Baudry, qui avaient fait partie de l'ancienne municipalité, étaient maintenus dans la nouvelle.

Le Bon aurait voulu faire mettre en état d'accusation les membres révoqués. Delattre parvint à le faire changer d'avis sur ce point.

Conclusion

Le District, les Comités de Surveillance, le Conseil Général de la Commune «épurés», rien ne semblait plus devoir s'opposer à la Société Populaire Montagnarde. Dès le mois d'août, la Société avait obtenu d'être seule habilitée à délivrer des «certificats de civisme» (40), ces brevets de républicanisme sans lesquels nul ne pouvait se sentir en sécurité. En septembre 1793, lorsque la Convention décréta le maximum des prix et des salaires, c'est encore la Société Populaire qui fut chargée de veiller à l'application de la loi. En mars 1794, quand fut décidée la «chasse» aux accapareurs, deux commissaires furent chargés de cette tâche. L'un était désigné par le Conseil Général de la Commune, l'autre par la Société Populaire. Peu de domaines, en apparence, lui échappaient désormais.

Deux remarques, cependant, s'imposent:

- d'une part, Delattre conservait une grande influence en la Ville; la Société Populaire devait en tenir compte.
- Le représentant du peuple, Joseph Le Bon, d'autre part, n'entendait

pas suivre à la lettre les «recommandations» de la Société. Il était le véritable maître et il n'hésita pas à le faire savoir...

Notes:

- (1) Il a été question de Saint-Omer dans les 14^{èmes} annales «Les pays bas français» (p. 53 à 81). Une importante communauté hollandaise s'y était réfugiée. Elle y avait créé «La Société Populaire des Sans Culottes Hollandais».
- (2) C'est par ce nom de «Monarchiens» que l'on désignait les partisans d'une monarchie constitutionnelle à l'anglaise.
- (3) C'est après la fuite à Varennes que les modérés (La Fayette, Bailly, Dupont, Lameth, Barnave) allèrent s'installer rue Saint-Honoré où ils fondèrent, en juillet 1791, un club connu sous le nom de «Feuillants».
- (4) En 1793, Crachet, Président du Directoire de District, devient président de la «Société Populaire des Amis de la Liberté et de l'Egalité».
- (5) Si Carnot, Duquesnoy, Guffroy, Le Bon avaient voté la mort du Roi, les 5 députés stigmatisés dans l'adresse de la Société Populaire d'Arras s'y étaient refusés.
- (6) B. M. de Saint-Omer - Dossier n. 7637 - pièce n. 5
- (7) Voir reproduction jointe
- (8) La devise «Liberté» «Egalité» qui entoure Saint-Omer pourrait passer pour une allusion au nom de la Société, celle des Amis «de la liberté et de l'égalité». En fait, il s'agit là d'une formule traditionnelle de l'époque pour caractériser la République. Le terme «Fraternité» se répandra plus tard. Il ne deviendra courant qu'après 1848.
- (9) En juillet 1793, le Président des «Amis» était Crachet, les secrétaires Spitalier et Saupiquet, tous trois prêtres constitutionnels et vicaires épiscopaux de l'évêque Porion. La Société Populaire Montagnarde, dès ses débuts, se montrera violemment anticléricale.
- (10) Le certificat, toutefois, n'est valable que 3 mois.
- (11) Dunkerque ne sera débloqué que le 6 septembre 1793, lorsque Houchard remporta la victoire de Hondschoote sur les coalisés.
- (12) Les bélandres étaient des bateaux à fond plat utilisés pour le transport des marchandises.
- (13) A.D. 1 L 218. La lettre de la Société Populaire des Sans Culottes Hollandais est datée du 23 nivose an II (12 janvier 1794): Elle est adressée aux «citoyens de Saint-Omer».
- (14) O. Bled «Les Sociétés Populaires à Saint-Omer pendant la Révolution 1789-1795», Saint-Omer 1907 p. 43. Bancel était chirurgien à l'armée, Toulotte aide-pharmacien à l'armée. Masse, quant à lui, était fils de Omer Masse, qui se définissait comme «citoyen actif». Fiolet était de la famille des pipiers du même nom.
- (15) Nicolle avait été vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Porion. Sa sœur épousa Antoine Coffin qui, le 30 août 1793 devint «Procureur Syndic du District de Saint-Omer».
- (16) B. M. de Saint-Omer - Dossier n. 7637 - Pièce n. 3
- (17) Ceux qui, par intérêt ou mauvaise foi, manquent aux devoirs de leurs charges.
- (18) Antonyme de «ourdir une trame».
- (19) Période, au masculin, signifie le plus haut point où une personne, une chose, puisse arriver. Ex.: Cicéron a porté l'éloquence à son plus haut période.
- (20) L'expression ici utilisée est à comparer avec le terme de «vile canaille» dont use le

Bibliophile artésien.

(21) Il s'agit du mois d'août.

(22) Houchard Jean Nicolas. Forbach 1740 - Paris 1793. Après avoir combattu dans l'Est, Houchard reçut le commandement en chef de l'armée du Nord en août 1793. Peu confiant en ses troupes, il repoussa plusieurs fois l'attaque sur Dunkerque malgré les injonctions de Carnot. Vainqueur à Hondchoote le 6 septembre 1793, il n'osa pas lancer ses troupes à la poursuite des ennemis. Le Comité de Salut Public lui reprocha sa mollesse et le décréta d'arrestation. Jugé, reconnu coupable, il fut exécuté le 17 novembre 1793.

(23) A. D. délibérations et arrêtés du Conseil d'administration du District. T. 6 f. 206.

(24) Autrement dit, ils ont manifesté des sentiments « fédéralistes » après les journées des 31 mai et 2 juin.

(25) Cédule: acte par lequel un juge de paix, en cas d'urgence, abrège les délais de convocation. Dans l'ancienne Université, les cédules étaient des feuillets sur lesquels les régents inscrivaient les nom des étudiants qui avaient commis quelque faute.

(26) A. D. Délibérations et arrêtés du Conseil d'Administration du District T. 6 f. 209.

(27) Maniez, cultivateur à Bertincourt, avait la réputation d'être un modéré.

(28) A. D. Série L. District de Saint-Omer. Arrêtés: 14 août 1790 ... 16 octobre 1793 f. 240.

(29) Il s'agit, évidemment, de la Société Populaire Montagnarde.

(30) Histrions: à prendre dans le sens de « mauvais acteurs ».

(31) Chasles (1754-1826) Vicaire de Chartres puis Chanoine de Tours, devint maire de Nogent le Rotrou, puis député à la Convention. Il présida les fêtes de la Raison en la cathédrale de Chartres. Commissaire à l'armée du Nord, il fut blessé à Hondchoote et reçut le titre de Général de Division. Robespierrieste, il fut arrêté en prairial an III et amnistié le 4 brumaire an IV (24 novembre 1795). Duquesnoy (1748-1795). Député à la Législative, puis à la Convention, partisan résolu de Robespierre, il fut arrêté après le 9 thermidor et condamné à mort le 6 juin 1795. Il préféra se poignarder et il mourut en prison.

(32) A. D. Délibérations et arrêtés du Directoire de District, T. 6 f. 217.

(33) O. Bled. Les Sociétés Populaires - ouvrage cité p. 55

(34) Augustin Joseph Asselin devenu administrateur du département après le 10 août 1792 avait mis sur la porte de son bureau l'inscription suivante: « nul n'entre ici sans certificat de civisme ».

(35) A. D. Délibérations et arrêtés du Conseil d'Administration du District T. 6 f. 265 verso.

(36) Id. f. 272 verso sqq

(37) A. M. Registre aux délibérations T. 4 f. 63

(38) Les membres de phrase placés entre guillemets sont extraits de « Piers - Variétés historiques sur la ville de Saint-Omer ». Saint-Omer 1832 p. 140 sqq

(39) A. M. Délibérations du Conseil Général de la Commune T. 4 f. 156.

(40) Voir illustration jointe: Certificat de civisme.

Samenvatting:

In 1793 telde de versterkte Noordfranse stad Sint-Omaars ongeveer 20.000 inwoners; voor die tijd was dit een aanzienlijk aantal. De stad had twee vertegenwoordi-

gers in de Conventie: de gematigde Personne, die zich verwant voelde met de Girondijnen, en Carnot, toekomstig lid van het „Comité du Salut Public”, die de bijnaam „organisator van de Overwinning” zou krijgen.

Het stadsbestuur voerde bovenal een opportunistische politiek en werd geleid door de actieve en populaire burgemeester Delattre. In Sint-Omaars was eveneens een districtsraad gevestigd, waarvan de leden geregeld bemiddelden in aangelegenheden van de stad. De districtsraad vertegenwoordigde vooral het omliggende platteland en was conservatiever ingesteld als het stadsbestuur.

Er waren niet alleen problemen met de bevoorrading van graan, maar de stad voelde zich ook bedreigd door een inval van vreemde troepen; deze vrees verdween pas na de overwinning bij Fleurus op 26 juni 1794. Op het moment dat de „Montagnards” in Parijs naar de macht grepen, traden de gematigden in Sint-Omaars op de voorgrond bij alle belangrijke aangelegenheden.

1. Opkomst en ondergang van de „Société Populaire des Amis de la Liberté”

Bij decreet van 10 november 1790 was het de burgers toegestaan om „vrije verenigingen” op te richten; op 6 december 1790 ontstond op die manier in Sint-Omaars de „Société des Amis de la Constitution” die bestond uit aanhangers van de constitutionele monarchie, nauw verwant met de „Monarchiens”, later de „Feuillants”. In 1792 verdween deze maatschappij en maakte plaats voor de „Société des Amis de la Liberté et de l’Egalité”, een meer radicale en republikeinse vereniging, wier leden niettemin weigerden zich bij de Jacobijnen aan te sluiten. Dit werd hen door de Hollandse vluchtelingen in Sint-Omaars verweten. Zij richtten hun eigen vereniging op, de „Hollandse Sansculotten”.

Vanaf januari 1793 bekijken de „Amis” de gebeurtenissen met achterdocht. Ze betrouwen de ter dood veroordeling van de koning. De Parijse opstand van 31 mei en 2 juni die de Girondijnen uitschakelt, kunnen ze nauwelijks goedkeuren. Ze hebben kritiek op het plaatselijke „Comité de Surveillance”. Ze weigeren, zoals de „Société Populaire” van Atrecht, de gedeputeerden van de Pas-de-Calais Payne, Varlet, Daunou, Magniez en Personne te veroordelen.

Hun invloed in Sint-Omaars vermindert. Weldra verschijnt hier een nieuwe vereniging: de „Société Populaire Montagnarde”.

2. Het verschijnen van de „Société Populaire Montagnarde”

Deze vereniging wordt opgericht de eerste dagen van augustus 1793, wanneer Duinkerke wordt bezet. De Hollanders verwelkomen haar met enthousiasme, maar behouden toch hun eigen vereniging. De leden van de nieuwe vereniging eisen allereerst van het stadsbestuur een lokaal om hun vergaderingen te beleggen. Ze krijgen de zaal van de Conciergerie. Na het behalen van dit eerste succes publiceren zij een verhandeling. Daarin maken zij hun intentie kenbaar om alle besturen te zuiveren van „mannen zonder energie” en preciseren ze, dat de vereniging alleen „vranke Jacobijnen” en onverschrokken „Montagnards” in haar schoot zal opnemen. De vereniging zal aan allen een revolutionaire gedragslijn voorschrijven; ze zal vechten tegen verraders en tegenstanders van de republiek. De eerste schietschijf van de „Société Populaire Montagnarde” zal de districtsraad zijn.

3. De „Société Populaire Montagnarde” zuivert de districtsraad

Eind augustus: Sint-Omaars heeft honger. Men verbiedt het stoken van brandewijn om gebruik te kunnen maken van het graan der stokerijen. Op 25 augustus ontstaan

er hevige incidenten in Pernes. Is dit het begin van een nieuwe Vendée? Duinkerke is nog altijd belegerd en Houchard aarzelt om aan te vallen. Tegen deze achtergrond besluit de „Société Populaire Montagnarde” op te treden tegen de districtsraad, in haar ogen slechts bevolkt door gematigden en dus verraders. De eerste aanval wordt ingezet door Nicolle, een invloedrijk lid van de vereniging. Op 13 augustus 1793 oordeelt de districtsraad, dat zijn betoog lasterlijk is en op 20 augustus gaat de vereniging opnieuw in de aanval. Haar voorzitter, Bancel, wordt door de leden van de districtsraad teruggefloten. Op 21 augustus opent het district niettemin een debat over de aanklachten van Nicolle. De ernst van de aanklachten wekt verontrusting en er wordt beslist het advies in te winnen van het Departement.

Op 27 augustus wordt de districtsraad voorgezeten door Maniez, vertegenwoordiger van het Departement. Hij toont zich bijzonder streng t.o.v. de verantwoordelijken van het district en deze bieden hun ontslag aan. Voordat hij dit aanvaardt, raadpleegt Maniez nog de met de zaak belaste vertegenwoordigers Chasles en Duquesnoy. Zij geven Maniez toestemming de leden van de districtsraad te ontslaan. 's Anderendaags wordt Maniez gehuldigd door de „Société Populaire Montagnarde”.

4. De „Société Populaire Montagnarde” hervormt de „Comités de Surveillance” en zui-vert de gemeenteraad

De „Comités de surveillance” werden in het leven geroepen door de wet van 21 maart 1793. Het eerste „Comité de Surveillance” in Sint-Omaars dateert van 4 april 1793, het tweede van 12 april 1793 en het derde, ingesteld door de gemeenteraad, werd geïnstalleerd op 5 september 1793. De „Société Populaire” ging ertegen in de aanval: 40 van de 72 leden moesten worden ontslagen. Toch was de overwinning van de „Société Populaire” niet volledig: Bancel slaagde er niet in Delattre te verwijderen, de machtige burgemeester van Sint-Omaars. Bancel was vastbesloten om wraak te nemen voor deze halve mislukking en richtte voortaan zijn aanvallen op de gemeenteraad. De eerste schermutseling gaat terug op 2 september, datum waarop de „Société Populaire” een grootse openbare verbranding had georganiseerd. Delattre had zich met eer uit de slag getrokken; het was geen gemakkelijke taak Delattre weg te krijgen. Bancel richtte zich daarna tot Joseph Lebon, de beruchte met de zaak belaste vertegenwoordiger. Die vroeg twee maanden bedenktijd. Hij laat zijn beslissing weten op 30 frimaire II (20 december 1794). Hij behoudt Delattre als burgemeester, maar ontslaat de meeste leden van de oude gemeenteraad. Andermaal had Delattre het van Bancel gewonnen.

Besluit

Buiten Delattre was blijkbaar niemand opgewassen tegen de almachtige „Société Populaire Montagnarde”. Voortaan geeft zij de certificaten van burgertrouw af, zonder welke niemand in veiligheid was; zij waakt over de handhaving van de wet op de maximum-prijzen en de lonen; zij belast zich met de jacht op de hamsteraars. Haar macht had echter grenzen: Delattre bleef de geliefde burgemeester van zijn medeburgers. Joseph Lebon bleek overigens de ware meester te zijn.

(Uit het Frans vertaald door Michiel Nuytens)